

CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE pour la réhabilitation d'un bâtiment communal par création de 2 logements, aménagement d'un jardin et de la place attenante, suivant une démarche environnementale

## CONCOURS RESTREINT

1 - **Maître d'ouvrage** : commune de Montgeroult : Mairie - rue de la Vallée 95650 Montgeroult - Tél. : 01 34 42 71 19 - Courriel : mairie-de-montgeroult@wanadoo.fr

2 - **Mode de passation** : marché de maîtrise d'œuvre après concours restreint sur esquisse.

3 - **Objet du marché** : concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la réhabilitation d'un bâtiment communal par création de 2 logements, aménagement d'un jardin et de la place attenante, suivant une démarche environnementale.

4 - **Présentation du projet "LES HAUTS DU RAIDILLON"** : La commune a acquis il y a quelques années une propriété en mauvais état située au cœur du village. Elle souhaite aujourd'hui restaurer cette propriété en valorisant le patrimoine bâti. En complément, elle souhaite créer un lieu de vie ouvert à tous dans le jardin attenant. Une réorganisation de la circulation piétonne et motorisée ainsi que du stationnement sur la place contiguë à la propriété sont inclus dans ce projet.

4 - 1 **Présentation du bâti existant** : Il s'agit d'un ancien corps d'une petite ferme. Les bâtiments étaient vraisemblablement d'anciennes étables ou écuries, avec stockage de la paille et du foin à l'étage, le sol étant encore en terre battue. La façade donnant sur la place de l'Orme repose sur des carrières.

La surface au sol de ce bâtiment est d'environ 45 m<sup>2</sup>. La commune souhaite transformer ce bâtiment en 2 logements communaux de type F2.

4 - 2 **Jardin** : La parcelle offre une très belle terrasse s'ouvrant sur le bas du village, la vallée de la Viosne, le village voisin de Courcelles-sur-Viosne et au loin les communes de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

La commune souhaite valoriser la vue et créer un lieu convivial d'échange pour ses habitants. En complément, ce lieu pourra servir de halte et de repos pour les nombreux randonneurs visitant le village. Un coin abrité serait le bienvenu.

4 - 3 **Réaménagement place de l'Orme** : Cette place centrale est un point de passage obligé pour les habitants du haut du village. Elle est souvent encombrée par du stationnement illégal rendant parfois l'endroit dangereux.

La commune souhaite aménager cette place en y interdisant le stationnement dangereux et en y favorisant les déplacements piétonniers.

Un ancien puits le long du parapet du Raidillon sera aussi à restaurer.

5 - **Lieu des travaux** : 1, place de l'Orme pour le bâti et place de l'Orme.

6 - **Calendrier prévisionnel** :  
- Réception des offres : 29 mars 2021 - 17 h 30  
- Choix des candidats retenus : avril 2021  
- Remise des projets : juin 2021  
- Choix du lauréat : juillet 2021  
- Études/permis : février 2022  
- Attribution des lots : avril 2022  
- Travaux : décembre 2022.

7 - **Conditions de participation et organisation générale du concours** : voir annexe.

9 - **Modalités de dépôt des candidatures** :  
9.1 La date limite de réception des candidatures est fixée au : lundi 29 mars 2021 à 17 h 30.

9.2 La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://demat.centraledesmarches.com/7057010>

10 - **Composition des dossiers de candidature** : voir annexe.

11 - **Critères de sélection des candidatures** : voir annexe.

12 - **Critères de jugement des futures prestations réalisées par les candidats sélectionnés** : voir annexe.

13 - **Renseignements complémentaires** : M. le Maire - Mairie de Montgeroult. Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 11 février 2021.

## Avis administratifs

7244883401 - AA

### Commune de MONTMORENCY

Approbation de la révision du Règlement Local de Publicité

#### AVIS

Par délibération n°3 du 11 février 2021, le conseil municipal a approuvé la révision du Règlement Local de Publicité (RLP).

La délibération sera affichée pendant un mois sur les panneaux d'affichage de la commune. Le dossier sera consultable aux services techniques aux heures d'ouverture et sur le site internet de la ville.

7245460501 - AA

Préfet du VAL-D'OISE  
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial

Bureau de la Coordination Administrative  
Section des Installations Classées

Agrément pour le ramassage d'huiles usagées

## AVIS PRÉFECTORAL

Par arrêté préfectoral du 3 février 2021, M. le Préfet du Val-d'Oise a, sous réserve des droits des tiers et aux conditions mentionnées dans ledit arrêté, délivré un agrément à la société SEVIA pour le ramassage d'huiles usagées dans le département du Val-d'Oise.

Une copie de cet arrêté est déposée à la

Classées où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

La présente publication est faite en exécution de l'article 3 de l'annexe de l'arrêté interministériel du 28 janvier 1999 relatif aux conditions de ramassage des huiles usagées.

## ATTESTATION

Nous vous informons que l'attestation de parution est délivrée systématiquement par retour

DJOI, notaire associé de la Société civile professionnelle dénommée "Floriane ANGERAS-LACAILLE et Benoît CADIOT", titulaire d'un Office notarial à Chaumont-en-Vexin (60240), 8, rue de la République, CRPCEN 60102, le 3 février 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

M. Laurent Elie Louis GUIBLIN, employé, et Mme Josette Yvonne Jeannine GUILLOU, employée, son épouse, demeurant ensemble à Osny (95520), 2, rue Robinet.

Monsieur est né à Conflans-Sainte-Honorine (78700) le 6 octobre 1958. Madame est née à Concarneau (29900) le 24 juin 1958. Mariés à la mairie de Concarneau (29900) le 7 août 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le Notaire.

7245454801 - RM



## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Arnaud DELAPORTE, notaire à Herblay-sur-Seine (95220), 3 bis, rue du Vivier, le 8 février 2021, il résulte que

M. Jean-François Gaston Georges Ernest LOSPIED, né à Saint-Mandé (94160), le 27 avril 1946, de nationalité française et Mme Marie-Christine Claude Andrée LORILLON, son épouse, née à Bois-Colombes (92270), le 24 décembre 1947, de nationalité française, demeurant ensemble à Herblay-sur-Seine (95220), 32, chemin des Epigneaux, mariés à la mairie de Bois-Colombes (92270), le 24 juillet 1971, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées au notaire susnommé.

## Autre légale

7245621701 - DL

### AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Suivant testament olographe en date du 4 septembre 2016,

Mme Simone BÉLIEN demeurant à Cormelles-en-Parisis (95240), 3, rue de la Frette, née à Bourg-Beaudouin (27380), le 21 octobre 1935, célibataire. Décédée à Colombes (92700), le 31 décembre 2020, a consenti un legs universel.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Marie-Laëtitia PEROCHEAU, notaire à Cormelles-en-Parisis (95240), 24, boulevard Clemenceau, référence CRPCEN : 95002, dans les mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de Pontoise de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

VENTE AUX ENCHÈRES  
Au Tribunal de grande instance de Pontoise séant au Palais

## LE MARDI 16 MARS 2021

Les biens et droits immobiliers situés à SOISY-SOUS-MONTMORENCY dépendant d'un ensemble immobilier situé 61 avenue de Paris et divers bâtiments « A » « B » et « C », cour, jardin et parkings ; Figurent au cadastre section AH n°121 pour une contenance de 01 ha 65 ares et 24 centiares.

Lot n° 564 constitué d'un APPARTEMENT de trois pièces principales étage, côté droit, porte droite, tel que décrit sur l'acte de vente reçu le 10/01/2021 par le notaire à EAUBONNE ; et les 262/100.000èmes de la propriété du sol Lot n°240 constitué d'un EEMPLACEMENT de stationnement portant sur 20/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes Lot n°615 constitué d'une CAVE portant le n°615 situé au premier étage du sol et des parties communes générales.

Les lieux étaient inoccupés au jour du procès-verbal de constat descriptif du 02/01/2020.

### Mise à prix : 20.000€

Consignation pour enchérir : 3.000€ par chèque de banque à l'ordre de la CARPA à valoir sur les frais de vente et émoluments. On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à un avocat inscrit au Barreau du Val d'Oise.

S'adresser pour prendre communication du cahier des conditions de vente, du greffe de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Pontoise situé à 95300 Pontoise et au cabinet de Maître Thierry LAISNÉ Avocat, 9bis rue de Deuil la Barre - Tél. : 01 34 28 87 33

DATE DES VISITES : LE MARDI 2 MARS 2021 DE 11H À 12H.

Se munir d'une pièce d'état civil et d'un extrait k-bis très récent le cas échéant.

Maître Thierry LAISNÉ

Avocat 9bis rue Bourgeois 95170 Deuil la Barre

## VENTE AUX ENCHÈRES

Au Tribunal Judiciaire de PONTOISE (Val d'Oise) -

## LE MARDI 16 MARS 2021 A 14 HEURES

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier RESIDENCE DES LONGUES RAIES » rue Aristide BRIAND, et 2 Figurent au cadastre section AH n°121 pour une contenance de 01 ha 65 ares et 24 centiares portant divers bâtiments dénommés A à E et F à H, avec cours et jardins. Les lieux sont occupés par Monsieur Kamal YAZLI, se disant propriétaire.

- le lot n°1383, consistant en un APPARTEMENT numéro 193 premier étage gauche, et les 22/10.000èmes des parties communes  
- le lot n°1393 consistant en une CAVE au sous-sol du même bâtiment. Les lieux sont occupés par Monsieur Kamal YAZLI, se disant propriétaire.

### MISE À PRIX : 40.000€

Consignation pour enchérir : 4.000€ par chèque de banque à l'ordre de la CARPA à valoir sur les frais de vente et émoluments. On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à un avocat inscrit au Barreau du Val d'Oise.

S'adresser pour prendre communication du cahier des conditions de vente, du greffe de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Pontoise et au cabinet de Maître Thierry LAISNÉ Avocat, 9bis rue Bourgeois 95170 Deuil la Barre - Tél. 01 34 28 87 33.

Date des visites : le mardi 2 mars 2021 de 09h00 à 10h00.

Se munir d'une pièce d'état civil et d'un extrait k-bis très récent le cas échéant.

## VENTE AUX ENCHÈRES

Au Tribunal Judiciaire, Palais de Justice de PONTOISE

### EN UN SEUL LOT

## LE MARDI 30 MARS 2021

## DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE PONTOISE, 5, RUE THIERS

cadastre section AK 577 lieudit « 5, Rue Thiers » surface 00ha 01a 90ca se décomposant en :

Lot numéro deux (2) : Dans le bâtiment A, au premier étage, un appartement comprenant une pièce de salon.

Il est ici fait observer que suite à des modifications effectuées par des propriétaires, une pièce principale, une salle de bains, un dégagement, une cuisine et un balcon. Avec les soixante-dix mille vingt troisième (70/1023<sup>e</sup>) de la propriété du sol et avec les quatre-vingt un mille vingt cinquièmes (81/1025<sup>e</sup>) des charges parties communes. Et les quatre vingt dix sept millièmes (97/1.000<sup>e</sup>) des charges d'entretien de l'immeuble. LOI CARREZ : la superficie privative des biens est de 17,61 m<sup>2</sup> LIBRE DE TOUT ENGAGEMENT.

### Mise à prix : 10.000€

Consignation pour enchérir :  
- 3.000 euros par chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Val d'Oise  
- 8.000 euros par chèque de banque à l'ordre de la CARPA à valoir sur les frais de vente.

Enchère par Avocat inscrit au Barreau du Val d'Oise.

S'adresser pour prendre communication du cahier des charges : Au Greffe de l'exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, Au Cabinet de l'Avocat du Créancier SCP BERGER-BOSQUET-SAVIGNAT - 48 Rue de la Justice-Tél. 01.30.30.00

Visite sur place le lundi 22 mars 2021 de 11h à 11h45.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS



CENTRALES MARCHÉS PUBLICS